

PLANNING 2022-2023
EN MAIRIE
INSCRIPTION CANTINE – GARDERIE

Pour 2022-2023, les inscriptions sur le portail famille sont à privilégier. Il ne sera possible d'inscrire vos enfants en mairie seulement 1 jour ½ par mois auprès du secrétariat. Vous devrez renseigner un formulaire d'inscription par enfant.

Aucune inscription ne se fera par téléphone, mail ou courrier.

Il n'est pas non plus possible de déposer dans la boîte aux lettres les inscriptions de vos enfants. Il s'agit d'une pratique illégale qui engage la responsabilité du régisseur cantine-garderie s'il l'accepte.

Réservation pour le mois de	Inscription par INTERNET sur le portail famille	Inscription en MAIRIE
SEPTEMBRE 2022	Du 1^{er} au 20 du mois précédent	Le 19 et 20 août 2022
OCTOBRE 2022		16 et 17 septembre 2022
NOVEMBRE 2022		14 et 15 octobre 2022
DECEMBRE 2022		18 et 19 novembre 2022
JANVIER 2023		16 et 17 décembre 2022
FEVRIER 2023		13 et 14 janvier 2023
MARS 2023		17 et 18 Février 2023